

Rapport de la sous-commission du budget 2012

Dicastère de M. Pierre-André Monnard

Composition de la sous-commission

Membres : Madame Pascale Gazareth **POP**
Messieurs Hughes Chantraine **UDC**
Pierre-Alain Borel **PS** – rapporteur

La sous-commission s'est réunie le 30 septembre en présence de M. Monnard, chef du dicastère.

Services du dicastère de M. Monnard

Service informatique communal (SIC) compte 123 :

La rencontre s'est tenue avec M. Laurent Frascotti, responsable du service informatique communal.

Pour ce service, la réduction de 3%, imposée par le Conseil communal par rapport à la première version du budget 2012 sur les biens services et marchandises de tous les dicastères, a posé quelques problèmes puisque l'essentiel de ce poste est constitué par le mandat donné au SIEN.

En définitive, une réduction de CHF 120'000.- à CHF 100'000.- a pu s'opérer sur les achats de matériel informatique et CHF 60'000.- sur les prestations de service et logiciels.

En effet, une attention particulière a été portée sur l'achat du matériel et des logiciels permettant de diminuer les coûts d'achats et de fonctionnement, sans trop de conséquences sur la réalisation des projets prévus en 2012. Il est à noter que certains projets ont pu ou ont dû être décalés dans le temps, il en va ainsi du nouveau plan comptable harmonisé qui n'étant pas encore abouti, retarde la modification des logiciels de comptabilité.

Le budget prévu pour les formulaires et imprimés est, aux yeux des commissaires, très important. Bien que la Ville fasse de gros efforts pour maîtriser le volume d'impression des documents, l'introduction de la GED (gestion électronique des documents) représentant une avancée significative dans ce domaine, on constate que la plus grande consommation provient des écoles. En effet, le Canton a introduit un système de fiches que reçoit chaque enseignant, système qui tout en laissant à l'enseignant la souplesse d'utiliser ou non les fiches qu'il souhaite, l'oblige ensuite à les reproduire pour chaque élève.

Ainsi le passage des livres aux fiches allège le budget du Canton, mais pénalise celui des Villes.

Des consignes visant à rationaliser l'utilisation de la reproduction de documents ont été données.

Elles consistent à prioriser l'utilisation de la reproduction en noir/blanc et l'utilisation du recto-verso en standard.

S'il s'avère nécessaire de le faire, le SIC utilise un outil de gestion qui permet d'identifier les consommations importantes, voire abusives.

Les commissaires espèrent que le passage à la taxe au sac pousse à une rationalisation encore plus grande du papier.

À la question de savoir s'il est possible d'attribuer un quota à chaque enseignant, il a été répondu que le système de gestion permet d'utiliser ce type de fonctionnalités et que l'école primaire l'utilise pour rationaliser l'utilisation de la reproduction. Cet outil permet, par le paramétrage annuel effectué par l'administration de l'école, d'identifier les besoins de reproduction et d'éviter les éventuelles surconsommations.

L'augmentation du mandat du SIEN s'explique par la mise à disposition d'une personne (taux d'occupation de 10%) au secrétariat du SIEN en ville de La Chaux-de-Fonds qui est compensé par une baisse du personnel du service, ainsi que par de nouveaux projets que la Ville va mettre en œuvre et qui ne font pas partie du mandat de base.

L'augmentation de l'amortissement du patrimoine administratif s'explique par les investissements consentis en 2010 (acquisition de certains gros logiciels comme SGARI, augmentation du nombre de liaisons par fibres optiques, etc.

Dans ce cadre, il est à noter que le SIC profite des travaux SI/TP pour poser de la fibre optique partout où la nécessité de relier des bâtiments de l'administration à notre nœud de télécommunications est avérée.

La réalisation d'un équipement WiFi pour les zones de rassemblement publiques est planifiée pour les trois prochaines années; une réflexion permettant de réaliser ces équipements est actuellement en cours avec des partenaires externes (Vidéo 2000 et Arcantel). Il est à noter que les dispositions légales actuelles et futures (législation et projet de loi sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunications) devront être respectées.

Une réponse à la question écrite d'un conseiller général est actuellement en cours de validation chez M. Monnard, elle devrait être prête d'ici le prochain Conseil général.

Il est à noter que le WIFI fonctionne déjà à la salle du Conseil général et que les conseillers généraux peuvent demander un code pour y accéder.

Parmi les crédits spéciaux, figure l'achat du logiciel CadWork permettant la planification des travaux et des constructions de routes de manière automatisée.

On trouve également l'acquisition d'un logiciel pour l'orthophonie afin d'éviter un pénible travail de saisie et de reprise de données dans différents outils pour faire la facturation, le suivi d'un dossier, etc.

Même s'il ne s'agit que de projets à valider encore par le Conseil communal, les commissaires ne peuvent que s'y rallier.

Contrôle financier compte 630 :

La rencontre s'est tenue avec Mme Aeschlimann, responsable du contrôle financier et M. Barbezat, responsable du service financier.

Un montant de CHF 15'000.- a été supprimé sous la rubrique "Honoraires et mandats"; ce montant était prévu pour faire appel à une fiduciaire dans le cadre du contrôle interne. Cette problématique sera toutefois travaillée à l'interne du service.

Il est précisé que lorsque le Contrôle financier effectue des mandats externes, essentiellement pour des fondations ou des associations, la facturation est faite au prix coûtant, l'objectif n'étant pas de faire de la concurrence aux fiduciaires de la place. Cette activité est par ailleurs limitée à quelques cas.

Service financier compte 600 :

La rencontre s'est tenue avec M. Barbezat, responsable du service financier.

Le compte 3311100 correspond à une correction globale de CHF 1'006'000.- sur les amortissements. En effet, le montant d'amortissement a été initialement calculé par le Service financier pour tous les services sur CHF 30 millions d'investissement. Or, comme ce montant ne sera pas dépensé entièrement, il aurait fallu apporter une correction dans chacun des postes "amortissements". Ce compte n'existera plus au moment du bouclage en fin d'exercice 2012 mais l'économie sera répartie sur les postes "amortissements" des différents services.

Compte tenu de la situation actuelle, il est possible de faire des emprunts sur de très longues durées (jusqu'en 2044 pour le plus long) à des taux très intéressants, soit en dessous de 3%, limite que s'est fixée le Conseil communal.

En connaissant les besoins de la Ville, il est possible de travailler par anticipation en contractant des emprunts à départs différés dans le temps (FORWARD) et de se garantir des taux fixes bas à très long terme par le biais de SWAPS.

Pour répondre à la question d'un-e commissaire, les emprunts se font toujours en francs suisses, si bien que les différences de taux de change ne jouent aucun rôle.

Du côté des recettes, le montant à recevoir de la péréquation devrait être, selon le Service des communes, de CHF 16 millions, dans la mesure où un certain nombre d'autres Communes profiteront de recettes fiscales importantes de la part des personnes morales.

S'agissant des ressources humaines, un collaborateur qui travaillait à la gestion communale est passé au service financier. En effet, son activité étant liée à la comptabilité des immeubles de la Ville, il semblait donc plus logique d'effectuer un transfert au service financier.

Fiscalité-contributions compte 610 :

La rencontre s'est tenue avec M. Barbezat, responsable du service financier.

A ce jour, la Commune ne dispose d'aucune information de la part de l'Etat par rapport aux recettes fiscales 2012 pour les personnes morales, ce qui rend l'exercice budgétaire très compliqué, ce d'autant que le système a changé.

En utilisant son ancienne méthode de calcul et en apportant divers correctifs, la Ville arrive à une estimation de CHF 23 millions de recettes liées aux personnes morales. Ce qui correspond à un calcul prudent du Conseil communal.

Pour ce qui est de l'impôt sur le capital, les informations sont tout aussi aléatoires.

Pour l'année 2011, l'impôt issu des frontaliers est de CHF 9,8 millions et les chiffres pour 2012 sont constamment évalués.

Le chiffre 2012 pour les intérêts de retard est calculé sur la moyenne des quatre dernières années et correspond davantage à la réalité que le montant prévu au budget 2011.

A priori, il semble que les entreprises savent que l'exercice 2011 sera assez favorable, par contre elles nourrissent certaines inquiétudes par rapport à la fin de l'année. Dès lors, il apparaît que les hypothèses faites pour le budget 2012 de la part du Conseil communal sont relativement raisonnables sachant que globalement la conjoncture est plutôt "plate".

La sous-commission demande s'il ne serait pas possible d'avoir une simulation de l'évolution du montant consacré aux amortissements sur 10 ou 20 ans. De même, serait-il possible d'avoir une sorte d'estimation afin de savoir combien un million de francs d'investissement génère de dépenses de fonctionnement supplémentaires (amortissement, intérêts, charges induites. Le Service financier travaille à l'élaboration de tels outils, mais compte tenu des très nombreux paramètres à intégrer, ceux-ci ne sont pas faciles à mettre au point.

Service d'incendie et de secours (SIS) compte 870 :

La rencontre s'est tenue avec le major Mollier, le capitaine Koenig et M. Cattin, responsable administratif, financier et prévention.

La sous-commission est informée que le chef de la sécurité publique ne sera pas remplacé dans sa fonction. De plus, le commandant Mollier a fait valoir son droit à la retraite. C'est le capitaine Koenig qui le remplacera dès le 1^{er} décembre prochain.

Bien qu'il n'en soit pas encore vraiment question, il est prévu que la nouvelle organisation soit compatible avec le SIS de Neuchâtel dans le cas d'une éventuelle fusion.

Les rubriques "biens, services et marchandises" ont été revues à la baisse sur la base de l'expérience acquise et des chiffres 2011 enregistrés jusqu'en août.

S'agissant du dossier de la centrale d'alarme unique, celui-ci est actuellement entre les mains du Canton; l'introduction d'une telle centrale permettrait de récupérer trois hommes qui pourraient rejoindre l'effectif normal plutôt que d'être astreints à la centrale téléphonique. Si actuellement la situation n'est pas satisfaisante, celle qui consisterait à avoir deux centrales, l'une dans le canton de Vaud pour le 118 et l'autre à la Maladière pour le 144, ne le serait pas non plus.

A terme, il serait souhaitable de revoir l'organisation des SIS dans le canton et de régler la question du Val-de-Ruz. On constate toutefois, heureusement, que sur le terrain la collaboration fonctionne et que c'est au niveau politique qu'il reste un certain nombre de pas à franchir.

Au niveau des crédits spéciaux, il est prévu le remplacement des six défibrillateurs. En effet, ceux actuellement en possession du SIS ne peuvent plus faire l'objet de maintenance. Le SIS avait demandé sept appareils (un par ambulance + un de réserve), mais le Conseil communal n'en a accepté que six.

Service du domaine public (SDP) compte 860:

La rencontre s'est tenue avec M. Schaffter, responsable de la mobilité au SDP et M. Cattin, responsable administration et prévention. M. Fivaz, en vacances, est excusé.

La réduction de 3% des biens services et marchandises n'a pas pu se faire au SDP en raison du mandat avec la Police neuchâteloise, par contre, il a été possible de trouver davantage d'économies au SIS ce qui a permis de respecter l'objectif pour les deux services pris dans leur ensemble.

Actuellement, on compte une cinquantaine de patrouilleurs scolaires. Bien que le budget émerge au SDP, ce sont les Ecoles qui émettent les demandes pour que tel ou tel endroit soit desservi.

Le nombre de manifestations que doit couvrir le SDP est également en augmentation. Ce n'est qu'avec les comptes 2010 qu'on a la séparation entre les patrouilleurs scolaires et les volontaires pour le service d'ordre (manifestations). Au moment de l'élaboration du budget 2011, les deux choses étaient encore groupées.

Le Conseil communal constate qu'il y a suffisamment de policiers en ville par rapport au mandat de prestations avec le Canton. Il est aussi réjouissant de constater que le taux de criminalité est très stable. L'essai de fermer, de manière alternée, les boîtes de nuit, l'une à 4 heures du matin et l'autre à 6 heures, semble également apporter une réelle amélioration.

Concernant l'accueil des requérants d'asile à l'abri de Bois Jehan-Droz, le Conseil communal est en contact avec le conseiller d'Etat en charge de ce dossier. Le Conseil d'Etat devrait statuer sur d'autres propositions de lieu d'ici à fin octobre, afin qu'une solution soit trouvée d'ici la fin de l'année.

Bien que la Police passe au moins une fois par jour dans cet abri, on constate que les problèmes restent assez limités et ne débordent pas en ville.

Le mandat confié à NSA pour la gestion d'une partie des commandements de payer sera reconduit en 2012. On constate que 30% environ des gens viennent directement chercher leur commandement de payer au SDP, ce qui contribue à réduire les coûts. Pour le reste c'est soit un collaborateur du SDP, soit NSA, qui va les apporter.

Pour 2011, en comptant l'ensemble des frais, y compris l'achat d'un véhicule, les comptes apparaissent comme équilibrés.

Le Conseil Communal a prévu d'installer des horodateurs à la gare du Crêt-du-Loche et aux Eplatures.

Un-e commissaire insiste sur le fait que pour lui/elle l'aménagement de places de parc "15 minutes" est aberrant, tant ce temps est trop court pour faire quoi que ce soit. De plus, il implique une gestion ardue du contrôle par les agents du SDP.

A la question d'un-e commissaire, il est répondu que c'est le SDP qui enlève les affiches électorales qui sont placées dans les ronds-points. Les panneaux peuvent être récupérés auprès du SDP.

Organisation de protection civile (OPC) compte 880:

La rencontre s'est tenue avec M. Cattin, responsable administration et prévention.

La participation de la Ville à la protection civile est de 14.- francs par habitant.

Un abri PC sera désaffecté afin d'y accueillir les réserves des différents musées de la Ville. Il est question de le transformer en dépôt sécurisé pour les biens culturels ce qui permettrait un financement de la part de la Confédération.

Cultes compte 560:

Bien qu'il n'y ait plus de paroisse allemande, aucune modification n'a été faite au budget, dans l'attente de voir si cette paroisse sera intégrée à l'EREN. Ainsi, bien que la répartition puisse changer en fonction de la représentation des différentes églises, l'enveloppe ne sera pas modifiée.

Services en lien avec la présidence

La rencontre s'est tenue avec le chancelier M. Thibault Castioni et le vice-chancelier et préposé au contrôle des habitants, M. Sébastien Varrin.

Conseil général compte 100 :

La réduction du compte "BSM" a été la même que pour les autres services.

Pour 2012, le budget pour l'indemnité des partis est en baisse, car dès les prochaines élections communales, le parti Libéral et le parti Radical ne toucheront plus qu'une seule indemnité puisqu'ils forment désormais un seul et même parti.

Conseil communal compte 110 :

Là encore, la réduction du compte "BSM" a été la même que pour les autres services.

La provision pour indemnités de sortie (380 5000) augmente lorsqu'il y a des changements au niveau du Conseil communal, ce qui a été le cas en 2010 et 2011.

Chancellerie compte 121:

Le poste du chargé de communication est passé de 90% à 100%.

Il est à préciser que les frais pour les élections (brochures, bulletins de vote, etc.) apparaissent sous le compte du Conseil communal, la Chancellerie n'enregistrant que les frais liés aux bureaux de vote.

A la question de savoir si le panneau installé provisoirement à l'entrée de la ville pour annoncer la braderie allait donner lieu à d'autres initiatives du même genre, mais plus permanentes, il est répondu que suite à ce premier test, l'idée serait de trouver un système d'affichage permettant d'indiquer à la fois les places de parc libres et de donner diverses informations.

Contrôle des habitants compte 130:

Pour les prestations de l'état civil dispensées par la Ville du Locle, le chiffre est calculé par Le Locle lui-même. La réduction budgétée en 2012 correspond au chiffre donné par la Ville du Locle.

Il est par ailleurs très difficile d'estimer les recettes liées aux permis de séjour pour étrangers.

La sous-commission remercie M. Monnard et les différents représentants des services pour leur collaboration, les réponses apportées aux différentes questions et d'une manière générale pour le travail effectué tout au long de l'année.

Le rapporteur de la sous-commission
Pierre-Alain Borel